# Hygropunch™

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 2025-01-29 Date de révision: 2025-01-29 Version: 1.0

## SECTION 1: Identification

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Hygropunch™

### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Un insecticide et fongicide de contact à large spectre contenant des huiles essentielles pour contrôler/supprimer les parasites tels que les tétranyques, les pucerons et les maladies telles que l'oïdium sur les plantes ornementales, les légumes et les plantes à fleurs pour la culture en serre et en intérieur.

### 1.3. Fournisseur

**Fabricant**
Sipco Innovations Inc.
Unit 107 - 7717 Beedie Way
Delta, BC, V4G 0A5
T (604) 940-9922 (8:00 am – 4:00 pm)

**Fournisseur**
MARINER INDUSTRIES B.V
Beechavenue 54-
The Gateway Build
1119 PW Schiphol-Rich
Netherlands

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (604) 940-9922
CANUTEC (613) 966-6666 (Transport seulement)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS CA)

| | | |
|---|---|---|
| Skin Irrit. 2 | H315 | Provoque une irritation cutanée |
| Skin Sens. 1 | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :

Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) : P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom | Nom chimique / Synonymes | Identificateur de produit | % |
|---|---|---|---|
| Huiles de cannelle | Ceylon cinnamon oil<br>Cinnamon leaf oil, Madagascar<br>Cinnamon bark oil<br>Cinnamon leaf oil<br>Cinnamon bark oil, Ceylon<br>Cinnamon oil<br>Essential oil of Cinnamon bark obtained from the bark of Cinnamomum zeylanicum, Lauraceae by distillation<br>Cinnamomum verum bark extract<br>ceylon, cinnamon bark oil 40% cinnamon oil<br>Cinnamomum zeylanicum bark oil<br>Cinnamon bark oil (Cinnamomum species) | n° CAS: 8015-91-6 | 5 – 10 |
| Huiles de thym | Red thyme oil<br>Thyme oil<br>Thyme oil, white<br>Thyme red oil<br>White thyme oil<br>Thyme oil (Thymus vulgaris L. and T. zygis var. gracilus Boiss.)<br>THYMUS VULGARIS OIL<br>Huiles de thym(Extractives and their physically modified derivatives. Thymus vulgaris or Thymus zygis, Labiatae.)<br>Thyme oil (Thymus vulgaris L.)<br>Thyme absolute<br>3,7-Dimethylocta-1,6-dien-3-ol<br>thyme oil<br>Thyme extract/oleoresin (Thymus species)<br>Thymus vulgaris oil | n° CAS: 8007-46-3 | 5 – 10 |

| | | |
|---|---|---|
| Remarques | : | *La concentration exacte ont été tenus au secret commercial. |

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

| | | |
|---|---|---|
| Premiers soins après inhalation | : | S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : | Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

| | | |
|---|---|---|
| Symptômes/effets après inhalation | : | Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : | Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Symptômes/effets après contact oculaire | : | Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement. |
| Symptômes/effets après ingestion | : | Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. |

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

| | | |
|---|---|---|
| Autre avis médical ou traitement | : | Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

| | | |
|---|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. |

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

| | | |
|---|---|---|
| Agents d'extinction non appropriés | : | Ne pas utiliser un jet d'eau. |

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

| | | |
|---|---|---|
| Danger d'incendie | : | Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes. |

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

| | | |
|---|---|---|
| Protection en cas d'incendie | : | Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA). |

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Éviter l'exposition à la chaleur et aux températures excessives pendant des périodes prolongées.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

| **Protection des mains:** |
|---|
| Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur. |

| **Protection oculaire:** |
|---|
| Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit. |

| **Protection de la peau et du corps:** |
|---|
| Porter un vêtement de protection approprié |

| **Protection des voies respiratoires:** |
|---|
| En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail. |

**Autres informations:**
Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|---|
| État physique | : | Liquide |
| Apparence | : | Aucune donnée disponible |
| Couleur | : | Aucune donnée disponible |
| Odeur | : | Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : | Aucune donnée disponible |
| pH | : | 6 – 7  as a 1% Solution dans l'eau |
| Concentration de la solution de pH | : | 1 %  dans l'eau |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : | Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1) | : | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : | > 221 °F  (105 °C) |
| Température d'auto-inflammation | : | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : | AuNon inflammable |
| Pression de la vapeur | : | Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20°C | : | Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : | Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : | 0,94 g/ml |
| Solubilité | : | Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : | Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : | 20 – 30 mm²/s |
| Limites d'explosivité | : | Aucune donnée disponible |

| **Soybean oil (8001-22-7)** | |
|---|---|
| Point d'éclair | 282 °C |

| **Huiles de cannelle(8015-91-6)** | |
|---|---|
| Point d'ébullition | 72 °C  Decomposition: 'no' |
| Point d'éclair | 76 °C |
| Pression de la vapeur | 15,72 Pa  Temp.: 25 °C |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

| | | |
|---|---|---|
| Réactivité | : | Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans les conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. |
| Conditions à éviter | : | Chaleur. soleil. Matières incompatibles. |
| Matières incompatibles | : | Oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | : | Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes. |

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | | |
|---|---|---|
| Toxicité aiguë (voie orale) | : | Non classé |
| Toxicité aiguë (voie cutanée) | : | Non classé. |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : | Non classé |

| **Huiles de cannelle(8015-91-6)** | |
|---|---|
| DL50 cutanée lapin | 702 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), 95% CL: 590 - 834 |
| ATE CA (orale) | 3458 mg/kg de poids corporel |
| ATE CA (cutané) | 702 mg/kg de poids corporel |

| **Huiles de thym(8007-46-3)** | |
|---|---|
| DL50 orale rat | 2840 mg/kg (Source: NLM_CIP) |
| ATE CA (orale) | 2840 mg/kg de poids corporel |

| | | |
|---|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : | Provoque une irritation cutanée.<br>pH: 6 – 7 as a 1% solution in water |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : | Non classé<br>pH: 6 – 7 as a 1% solution in water |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : | Non classé |
| Cancérogénicité | : | Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | : | Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | : | Non classé |

| **Huiles de cannelle(8015-91-6)** | |
|---|---|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |

| | | |
|---|---|---|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : | Non classé |
| Danger par aspiration | : | Non classé |

| **Hygropunch** | |
|---|---|
| Viscosité, cinématique | 20 – 30 mm²/s |

| **Huiles de cannelle(8015-91-6)** | |
|---|---|
| Études animales et avis d'expert pour la classification | Faux |

| Huiles de thym(8007-46-3) | |
|---|---|
| Études animales et avis d'expert pour la classification | Faux |

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| Hygropunch | |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Hygropunch | |
|---|---|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG

### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TMD) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**TDG**
Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**TMD**
Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 01-29-2025
Date de révision : 01-29-2025

Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.